

SAISON 2024 / 2025



**DISTRICT DE FOOTBALL
TARN ET GARONNE**

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

Réunion du 25 Février 2025

PROCES VERBAL N°2

Président : Jean Jacques Royer.

Présents : Jean Michel Esnault, Jean Pierre Faure, Abdelhak Loukarfi, Dany Sowinski.

Participant par téléphone : Mohamed Setterrahmane, Géraud Couderc.

Secrétaire de séance : Jean Michel Esnault.

Objet de la réunion : Examen de la situation des clubs au 28 Février 2025 (ART 48).

1 :Liste des clubs de district non en règle au 28/02/2025:

SEPTFONDS (540693) : Manque 1 arbitre 1ere année d'infraction

1ère année : 2 mutés en moins pour la saison 2025/2026 et sanction financière de 50 €

2. Liste des clubs de ligue non en règle au 28/02/2025 :

A la demande la CRSA, les clubs de ligue n'apparaîtront plus pour information dans le PV du district. Les informations seront transmises par la CDSA 82 directement à la CRSA qui les validera et les fera apparaître dans le PV ligue.

Les présentes décisions, figurant dans l'ensemble de ce Procès-verbal, sont susceptibles d'appel (conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission d'Appel

du District du Tarn et Garonne de Football (secretariat@foot82.fff.fr) dans les conditions de forme et de délai prévues dans l'article 190 des RG de la LFO.

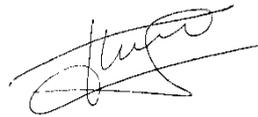
Sous réserve de l'approbation du Comité Directeur

Le président

Le secrétaire de séance

Jean Jacques Royer

Jean Michel Esnault



.....